|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 21 avril 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:****Fax:****E-mail:** | **Circulaire TSB 19**+41 22 730 5415+41 22 730 5853tsbfgdpm@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Objet:** | Création d'un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes (FG‑DPM) et première réunion de ce Groupe à Genève (Suisse), du 17 au 19 juillet 2017 |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'accord donné par la Commission d'études 20 de l'UIT‑T à la réunion qu'elle a tenue à Dubaï du 13 au 23 mars 2017, j'ai l'honneur de vous annoncer la création du [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes (FG-DPM)](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx).

2 Dans le contexte de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes, le nouveau Groupe spécialisé encouragera la mise en place de cadres de gestion des données basés sur la confiance, étudiera les technologies existantes et émergentes et identifiera les enjeux liés à la normalisation dans ce domaine. Les résultats du Groupe spécialisé seront soumis à la Commission d'études 20 de l'UIT-T pour examen complémentaire. Ils pourraient comprendre, entre autres, des projets de rapport/spécification technique portant sur les lacunes en matière de normalisation dans le domaine du traitement et de la gestion des données ainsi que des définitions de termes et une taxonomie.

3 Le Groupe spécialisé exercera ses activités conformément aux procédures exposées dans la [Recommandation UIT-T A.7](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.7) et dans le cadre du mandat approuvé reproduit à l'**Annexe 1**. La Commission d'études 20 de l'UIT‑T a désigné M. Gyu Myoung Lee de KAIST (Corée (Rép. de)), Président du Groupe spécialisé. Ont été désignés Vice-Présidents: M. Raphael Rollier (Swisscom), Mme Jiayu Bi (China Telecom), M. Bilel Chabou (Tunisie), M. Antonio Harris (CABASE, Argentine), M. Robert Lewis-Lettington (ONU-Habitat), M. Abdulhadi AbouAlmal (Etisalat), M. Dave Faulkner (Climate Associates) et M. Martin Brynskov (Président de l'initiative pour des villes intelligentes ouvertes et agiles).

4 Le Groupe FG-DPM est ouvert aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT, ainsi qu'aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT. Il est également ouvert à tout particulier ressortissant d'un pays membre de l'UIT et souhaitant contribuer à ses travaux, par exemple à des particuliers qui sont aussi membres ou représentants d'organismes de normalisation intéressés. Les personnes qui souhaitent recevoir des mises à jour et des communications relatives à ce Groupe sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion du Groupe FG-DPM. Des précisions sur les modalités d'inscription sont disponibles sur la page d'accueil du Groupe spécialisé: [www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm).

Première réunion du Groupe FG-DPM

6 Le Groupe FG-DPM se réunira pour la première fois au siège de l'UIT, à Genève, du 17 au 19 juillet 2017 inclus, parallèlement aux réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études à laquelle il est rattaché, à savoir la CE 20 de l'UIT-T, qui se tiendront au même endroit du 17 au 28 juillet 2017.

7 La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à [l'entrée Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Des informations pratiques concernant la réunion sont données à l'**Annexe 2**. L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion seront disponibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx) avant la réunion. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

8 Des contributions écrites aux travaux du Groupe FG-DPM sont souhaitées. Elles doivent être envoyées au secrétariat de l'UIT (tsbfgdpm@itu.int) sous forme électronique en utilisant les gabarits disponibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG‑DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx). **Les contributions écrites doivent être soumises avant le 10 juillet 2017**.

9 Pour permettre à l'UIT de prévoir la logistique nécessaire, les participants sont invités à s'inscrire en ligne via la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx) dès que possible, et **au plus tard le 10 juillet 2017**. L'inscription est obligatoire à la fois pour la participation à distance et pour la participation sur place. Des informations détaillées concernant la participation à distance seront publiées sur la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx).

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 17 juin 2017 | – Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf)) |
| 10 juillet 2017 | – Inscription préalable (en ligne via la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx))– Soumission des contributions écrites (par courrier électronique à l'adresse tsbfgdpm@itu.int)  |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.Chaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications  | Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

(de la Circulaire TSB 19)

Mandat:
Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes (FG-DPM)

# 1 Justification et domaine de compétence

L'accélération de la croissance démographique dans les zones urbaines augmente la pression exercée sur les infrastructures existantes pour répondre aux besoins des habitants, ce qui donne lieu à une demande croissante de villes connectées avec des appareils intégrés omniprésents, afin d'améliorer la qualité des services de l'Internet des objets (IoT) et des villes et communautés intelligentes (SC&C). L'évolution profonde de ces zones urbaines utilisant des objets interconnectés est utile pour concevoir un "environnement intelligent" doté d'une infrastructure d'information autonome avec plusieurs sources de données et plus de 50 milliards d'appareils dans l'écosystème urbain.

Alors que les bases de données ainsi que les architectures et les infrastructures d'analyse traditionnellement utilisées dans les villes restent essentielles, avec les besoins croissants de gestion des données, des moyens et des capacités spécifiques sont nécessaires pour pouvoir gérer des flux de données variés et complexes provenant de différentes sources. Ces données doivent être traitées et gérées correctement pour les exploiter pleinement de manière sécurisée, tout en les complétant par d'autres sources d'informations.

Il est important de noter que toute imperfection dans le cadre du traitement et de la gestion des données peut nuire à la qualité des services, entraîner des risques liés à la sécurité et entraver de manière générale la planification urbaine et le processus décisionnel.

Compte tenu de ce qui précède, on a de plus en plus besoin dans les zones urbaines de disposer de cadres et de directives bien définis et complets pour le traitement et la gestion des données, qui intègrent des mesures raisonnables pour parvenir à un modèle en couches et centré sur les données à l'appui des villes et communautés intelligentes. Par conséquent, le Groupe spécialisé explorera, identifiera et étudiera les caractéristiques des systèmes efficaces de gestion des données pour les villes et communautés intelligentes. Des stratégies fondées sur les données urbaines seront possibles grâce à une analyse des données incorporée dans la structure de gestion des données moyennant le recours à des technologies émergentes pour la gestion des données et à des tendances émergentes, notamment la chaîne de blocs liée à l'IoT.

La mise en oeuvre de directives et de normes concrètes relatives à la gestion des données peut permettre de collecter, de stocker, de récupérer et de traiter de grandes quantités de données rapidement et efficacement, tout en permettant de faire face à la complexité des données.

Etant donné que les questions d'interopérabilité, de classement, de format et de sécurité des données intéressent diverses parties prenantes, le Groupe spécialisé sera amené à jouer un rôle déterminant en offrant un cadre pour l'échange de vues, l'élaboration d'une série de résultats et la présentation d'initiatives, de projets et d'activités de normalisation en lien avec le traitement et la gestion des données et la définition de solutions en matière d'écosystème IoT pour les villes s'intéressant de près aux données.

Le Groupe spécialisé doit élaborer une feuille de route de normalisation concernant la gestion des données, en tenant compte des activités que mènent actuellement les divers organismes de normalisation et forums.

Le "Groupe spécialisé sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes" (FG-DPM) encouragera la mise en place de cadres pour la gestion des données et invitera les entités qui ne sont pas membres de l'UIT-T à prendre part à ses travaux.

# 2 Objectifs

‒ Etudier, examiner et faire le point des technologies, plateformes, directives et normes existantes pour le traitement et la gestion des données, y compris le format des données, à l'appui du mandat de la CE 20.

‒ Déterminer et mettre en évidence les différentes perspectives pour l'avenir des éco‑environnements fondés sur les données.

‒ Promouvoir la sécurité et la confiance dans les cadres de gestion des données.

‒ Identifier et étudier les techniques de protection des données.

‒ Faciliter la prise en compte des questions transversales d'interopérabilité des données et contribuer à l'élaboration d'approches efficaces et évolutives pour la gestion des données système.

‒ Etudier les métadonnées.

‒ Etudier la confiance dans les cadres de gestion des données, y compris l'identification et la certification numériques.

‒ Examiner le rôle que peuvent jouer les technologies émergentes la gestion des données et les tendances émergentes, notamment la chaîne de blocs.

‒ Identifier les enjeux liés à la normalisation dans le domaine du traitement et de la gestion des données.

‒ Etablir une liaison et des relations avec d'autres organisations susceptibles de contribuer aux activités de normalisation concernant le traitement et la gestion des données.

# 3 Structure

Le Groupe FG-DPM peut créer des sous-groupes si nécessaire.

# 4 Tâches spécifiques et résultats

‒ Recueillir des documents sur les initiatives relatives au traitement et à la gestion des données auprès des parties prenantes. L'objectif de cette tâche est d'élaborer des cas d'utilisation à présenter aux groupes chargés des Questions concernées de la Commission d'études 20 et d'autres commissions d'études concernées et d'identifier les normes existantes et les cadres de traitement et de gestion des données employés dans les villes intelligentes.

‒ Elaborer un guide contenant les définitions de termes et la taxonomie nécessaires pour le traitement et la gestion des données. Ce guide peut également aider à identifier les différents acteurs concernés et intéressés par le traitement et la gestion des données.

‒ Faciliter l'élaboration de kits pratiques réglementaires qui peuvent être utilisés par les décideurs pour contribuer à garantir la confidentialité et la sécurité des données.

‒ Organiser des ateliers thématiques et des forums sur le traitement et la gestion des données, qui serviront de cadre pour explorer les bonnes pratiques dans ce domaine. Ces ateliers et ces forums devraient rassembler toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les membres du secteur des TIC, les autorités nationales de télécommunication, les établissements universitaires, les organismes de normalisation, les institutions des Nations Unies, pour réfléchir à l'avenir des villes et communautés intelligentes s'appuyant sur les données IoT.

‒ Rédiger des spécifications et rapports techniques portant sur les lacunes en matière de normalisation et identifier les futurs travaux de normalisation à mener par les commissions d'études de l'UIT-T en ce qui concerne la gestion des données (comme décrit dans les objectifs) et les futures infrastructures de données.

‒ Communiquer la liste définitive des résultats à la CE 20, au moins quatre semaines calendaires avant sa réunion.

# 5 Relations

Le Groupe spécialisé travaillera en collaboration étroite avec la CE 20 dans le cadre de réunions colocalisées dans la mesure du possible et travaillera en étroite coordination avec toutes les commissions d'études de l'UIT‑T selon qu'il conviendra.

Le Groupe FG-DPM travaillera également en collaboration (en fonction des besoins) avec d'autres entités concernées, conformément à la Recommandation UIT-T A.7.

Ces entités sont les suivantes: municipalités, organisations non gouvernementales (ONG), décideurs, organismes de normalisation, forums et consortiums du secteur privé, entreprises, établissements universitaires, instituts de recherche et autres organismes concernés.

# 6 Entité de rattachement

L'entité de rattachement est la Commission d'études 20 de l'UIT‑T sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes.

# 7 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

**Président**: M. Gyu Myoung Lee (KAIST)

**Vice-Président**: M. Raphael Rollier (Swisscom)

**Vice-Présidente**: Mme Jiayu Bi (China Telecom)

**Vice-Président**: M. Bilel Chabou (Tunisie)

**Vice-Président**: M. Antonio Harris (CABASE, Argentine)

**Vice-Président**: M. Robert Lewis-Lettington (ONU-Habitat)

**Vice-Président**: M. Abdulhadi AbouAlmal (Etisalat)

**Vice-Président**: M. Dave Faulkner (Climate Associates)

**Vice-Président**: M. Martin Brynskov (Président de l'initiative pour des villes intelligentes ouvertes et agiles)

# 8 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. La liste des participants sera tenue à jour à toutes fins utiles et sera transmise à l'entité de rattachement.

Il est important de mentionner que les participants aux travaux du Groupe spécialisé doivent soumettre des contributions et participer activement.

# 9 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 10 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 11 Réunions

La fréquence et le lieu des réunions seront déterminés par l'équipe de direction du Groupe spécialisé. Le calendrier général des réunions sera annoncé après l'approbation du mandat. Le Groupe spécialisé utilisera les outils de collaboration à distance dans la mesure du possible, et la colocalisation avec les réunions existantes de la CE 20 est souhaitée.

Les dates des réunions seront annoncées par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

# 12 Contributions techniques

Les contributions doivent être soumises au moins douze jours calendaires avant l'ouverture de la réunion.

# 13 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

# 14 Approbation des résultats

Les résultats doivent être approuvés par consensus.

# 15 Lignes directrices de travail

Les méthodes de travail seront conformes à celles des réunions des Groupes du Rapporteur. Aucune ligne directrice de travail supplémentaire n'est définie.

# 16 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

17 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par l'intermédiaire d'une Circulaire du TSB adressée à l'ensemble des membres de l'UIT, dans le bulletin d'actualités de l'UIT-T, dans des communiqués de presse et par d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

# 18 Echéances et durée des activités du Groupe spécialisé

La durée prévue des activités du Groupe spécialisé est d'un an à compter de la première réunion du Groupe (voir UIT-T A.7, § 2.2).

# 19 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

ANNEXE 2

(de la Circulaire TSB 19)

Première réunion du Groupe FG-DPM de l'UIT‑T:
Genève (Suisse), 17-19 juillet 2017

Informations pratiques pour les participants

MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion se déroulera sans document papier. Des contributions écrites sont souhaitées. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse tsbfgdpm@itu.int au plus tard **le 10 juillet 2017**, en utilisant le modèle de document disponible sur la [page d'accueil du Groupe FG‑DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx). Tous les documents de travail et tous les documents finals seront accessibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx) (un compte TIES ou un compte Invité est nécessaire).

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des participants dans les locaux du siège de l'UIT (SSID: "ITUwifi", mot de passe: itu@GVA1211). Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<http://itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

Les participants ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES électroniques** au moyen de leur badge d'identification RFID de l'UIT-T. Les casiers sont situés au rez‑de-chaussée du [bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf).

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leur ordinateur, les participants peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES**, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**:L'inscription préalable pour la participation sur place ou la participation à distance doit se faire via la [page d'accueil du Groupe FG-DPM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dpm/Pages/default.aspx) **au moins une semaine avant le début de la réunion**.

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS ET VISAS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des participants aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse: <http://itu.int/en/delegates-corner>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux participants aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <http://itu.int/travel/>.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé **au moins un mois avant la date de votre arrivée en Suisse** auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Pour cette demande, il faut fournir le nom, la fonction, la date de naissance, les informations figurant sur le passeport et la confirmation d'inscription pour tous les requérants.

Les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être envoyées au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par courrier électronique (tsbreg@itu.int) ou par télécopie (+41 22 730 5853). Un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_